

B. PRESERVER ET CONFORTER LES CENTRALITES

3- MAITRISER L'USAGE DES PLACES DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Recommander les normes de stationnement sur le domaine privé

Lien(s) :

- Fiche n°13 : Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains
- Fiche 21 : Prendre en compte les besoins spécifiques de stationnement
- Fiche n°22 : Définir les conditions d'accès des livraisons aux centres-villes et rapprocher les réglementations communales
- Fiche 24 : Favoriser le stationnement de courte durée
- Fiche 26 : Créer des espaces pacifiés à travers la valorisation de l'espace public et la lutte contre le stationnement illicite
- Fiche 29 : Renforcer le stationnement deux roues sur le domaine public



Enjeux

Mettre en cohérence l'effort d'investissement de la collectivité pour le développement des modes alternatifs à la voiture (transports collectifs et modes doux)

Influencer la répartition modale en faveur des modes alternatifs

Limiter l'occupation de la voirie par les véhicules de marchandises notamment les plus gros. Permettre une meilleure gestion de la voirie et circulation en fonction des différents usagers

Actions

Inscription systématique dans l'article 12 des PLU des besoins spécifiques pour le stationnement des livraisons et des vélos

Adaptation de l'offre privée de stationnement des voitures liée aux bureaux et à l'habitat par rapport aux objectifs du PDU en lien avec la répartition modale des migrants et à la réalisation des grands projets de transports collectifs

Suites à donner

Etudier les normes de stationnement voiture pour les bureaux et l'habitat

Fixer le seuil réglementaire à partir duquel un établissement commercial doit prévoir un espace de livraison privatif

Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Communes

Partenaires

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéances

CT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Sans Objet

Indicateur(s) de suivi

Nombre de permis de construire attribués avec cette norme